

Dix conseils pour...

...UTILISER DES CHEVAUX À BON ESCIENT

Par Sylvie Luneau

Près de 400 collectivités utiliseraient à ce jour des chevaux pour les services publics contre moins de 10 en 2000. Ce développement répond à une attente de la population et s'inscrit dans une démarche de développement durable. Mais mettre un attelage au travail en ville ne s'improvise pas.

1 S'ADRESSER AUX PROFESSIONNELS DE LA TRACTION ANIMALE

En amont de tout projet, y compris pour ceux menés en régie, il est conseillé de s'adresser aux professionnels de la traction animale, en particulier la société française des équidés au travail (SFET) dont fait partie la Fédération nationale des chevaux territoriaux (FNCT). Pour la proximité, il est préférable de se tourner vers les associations régionales, comme Faire à cheval en Bretagne ou Réseau Rhône-Alpes traction animale. Attention aux confusions : les centres équestres ne sont pas les bons interlocuteurs, ce ne sont pas des spécialistes de la traction animale.

Les principaux domaines d'actions sont le transport (scolaire, urbain, touristique, événementiel, etc.) et l'entretien d'espaces, soit en zone urbaine (balayage, désherbage thermique, etc.), soit en espaces verts (arrosage, transport de matériel et de matériaux, etc.), soit en espaces naturels (enlèvement des déchets du littoral, débordage, fauchage, etc.). Le service se développe aussi dans la collecte des déchets. La surveillance peut également être effectuée par une brigade montée.

2 DÉFINIR UN PROJET ADAPTÉ À SA COMMUNE

Il faut prendre le temps de mûrir le projet et de bien définir les motivations et les objectifs. Il est indispensable de procéder à une étude de faisabilité technique avec une visite d'un professionnel

sur place. Pour les projets ponctuels (fêtes), demander un devis. Pour un projet important, il est recommandé de faire une étude technico-économique (investissement, fonctionnement,

amortissement) faisant apparaître les différentes solutions, avec et sans cheval, et les financements possibles (subventions publiques). La FNCT, le centre européen de ressources et de recherches en traction animale (CERRTA) ou l'institut français du

cheval et de l'équitation (IFCE) peuvent être utiles à contacter dans ce but. Les personnes concernées à tous les niveaux d'interventions hiérarchiques doivent absolument être impliquées dès le début de l'étude. La réalisation d'un cahier des charges précis est donc indispensable.

3 CHOISIR LE BON MODE DE GESTION

Entre l'internalisation complète (régie) et la sous-traitance totale, il existe une grande palette de possibilités. La phase expérimentale s'effectue souvent en prestation. Le matériel peut appartenir à la

collectivité tandis que le prestataire fournit ses compétences et son cheval. L'exploitation peut être aussi réalisée en délégation de service public : le délégataire tire sa rémunération des résultats de l'exploitation.

4 ORGANISER LE SERVICE EN CONSÉQUENCE

Si le service est en régie, penser à le réorganiser. Le meneur doit être accompagné, surtout s'il est peu expérimenté. S'assurer de la motivation des personnes à travailler avec des chevaux. Il faut avoir la fibre, cela ne s'improvise pas. Redéfinir le parcours en cas de collecte des

déchets. Le cheval est plus adapté aux rues étroites. Il avance en continu à son pas, mais sur de petites distances (3 km). Bien avoir en tête que le cheval ne peut pas concurrencer un engin motorisé en termes de vitesse. En revanche, il peut transporter des charges lourdes.



Visites touristiques en calèche mises en place ponctuellement par la ville de Rennes depuis 2014.

5 FORMER LE PERSONNEL

On ne s'improvise pas meneur d'attelage. Il faut du personnel formé. Le meneur doit avoir le certificat de spécialisation (900 heures) nommé « CS cocher » ou « CS UCA » (utilisation de chevaux attelés). Il existe plusieurs formations en France. Une formation spéciale a été mise en place

pour former les cochers du Mont Saint-Michel : spécialisation d'initiative locale (SIL) « conduite d'attelage en milieu touristique et/ou urbain ». Le mieux est encore d'avoir une formation continue sur place avec un professionnel en prestation. Contacter le syndicat national des cochers.

6 UTILISER DES CHEVAUX EXPÉRIMENTÉS

Le cheval ne doit pas être trop jeune (6 à 7 ans) et être « désensibilisé » à l'environnement urbain (bruit, voitures, etc.). Son prix sera alors de 5 à 6 000 euros. Plus le meneur est inexpérimenté, plus le cheval doit être âgé

(plus de 10 ans). Un cheval peut travailler jusqu'à 20 ans. Ensuite, il peut servir de compagnon pour un jeune cheval. Car les chevaux sont gregaires et ne supportent pas la solitude. Lui ajouter un compagnon de travail, quel qu'il soit !

7 CHOISIR UNE RACE ADAPTÉE AUX TRAVAUX DEMANDÉS

Les neuf races de chevaux de trait, toutes plus ou moins menacées, peuvent être utilisées. Choisir de préférence la race locale (1).

Pour les transports de personnes, le demi-trait ou carrossier, cheval plus léger à l'allure plus vive, peut également convenir.

8 RESPECTER LE BIEN-ÊTRE DES CHEVAUX

Le rythme de travail doit être respectueux : un demi-jour de repos par jour travaillé, plage horaire adaptée (3 h travaillées, 2 h de repos). Privilégier le travail en paire (deux chevaux attelés). Pour l'hébergement d'un cheval, il est indispensable d'avoir

un paddock à proximité (1 ha par cheval), un abri convenable (box) et une bonne alimentation (foin de qualité et complément, herbe autant que possible). Comparer les solutions avec d'autres collectivités : elles sont environ 400 à utiliser des chevaux.

9 NE PAS NÉGLIGER LA SÉCURITÉ

Informez les habitants sur les règles de circulation pour cohabiter en toute sécurité avec les chevaux (le doubler, le caresser, etc.). C'est un domaine très peu encadré : quasiment aucun équipement de circulation n'est obligatoire. Prendre une assurance pour l'activité réalisée et demander son assurance au prestataire. Le matériel doit être adapté. Éviter par exemple les tombereaux à deux

roues mal équilibrés, préférer quatre roues. Éviter les erreurs de dimensionnement (matériel trop lourd). Se rapprocher des professionnels de matériels hippomobiles pour avoir des équipements (harnais, matériels, tenue pour les cochers) performants et adaptés (signalisation, freinage, etc.). La relation homme/cheval est importante pour assurer la sécurité de tous. Mettre un équipier à disposition du cocher au début.

10 COMMUNIQUER SUR LES AVANTAGES DE LA DÉMARCHE

L'utilisation du cheval par les collectivités est encore nouvelle, peu développée et mérite d'être expliquée. Le cheval est souvent assimilé à un loisir, il faut faire prendre conscience au public qu'il travaille. Par exemple, la patrouille sur une voie verte peut être assimilée à une promenade. Veillez dans ce cas à rajouter des missions. Expliquer les bénéfices de l'opération sur le plan social (valorisation

des métiers associés, lien social, etc.), environnemental (bilan carbone, bruit, etc.), économique, etc. Soyez exigeants sur l'image donnée par le service. Présentez un bilan annuel (ou en fin d'opération) technique et financier. Le projet doit être transparent pour les citoyens à la fois sur ses objectifs, sur ses résultats techniques et sur le coût réel pour la commune.

1) Ardennais (Champagne-Ardenne), Auxois (Bourgogne), Boulonnais (Pas-de-Calais), Breton (Bretagne), Cob Normand (Normandie), Trait Comtois (Franche-Comté), Percheron (frontière entre la Basse-Normandie et le Val de Loire), Trait du Nord (Pas-de-Calais), Trait Poitevin Mulassier (Poitou).

POUR EN SAVOIR +

chevauxterritoriaux.wordpress.com
www.sfet.fr
www.reseaufaireacheval.fr/
tractionanimale.canalblog.com/